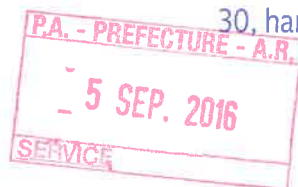




Communauté  
de communes  
**LACQ  
ORTHEZ**

Mairie d'Urdès  
30, hameau de l'Église  
64370 Urdès



## P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

**Commune d'Urdès**  
Pyrénées-Atlantiques (64)

# 5.1.4

Assainissement autonome



1	16/09/2015	Plan Local d'Urbanisme
N.Plan	Date	Objet de la modification
Nom du fichier :		
Papier :		

Arrêt le : 16 SEP. 2015

Approbation le : 26 AOUT 2016

**PARCOURIR**  
les territoires

28 avenue Léon Blum - 31500 Toulouse  
Tél. : 05.34.39.23.25 - Fax : 09.70.77.49.03  
Email : julien@parcourirlesterritoires.fr  
Site : <http://www.parcourirlesterritoires.fr/>



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

S.I.A.T.C.

Schéma Directeur d'Assainissement

Commune d'

URDES

*CARTE D'APTITUDE DES SOLS*

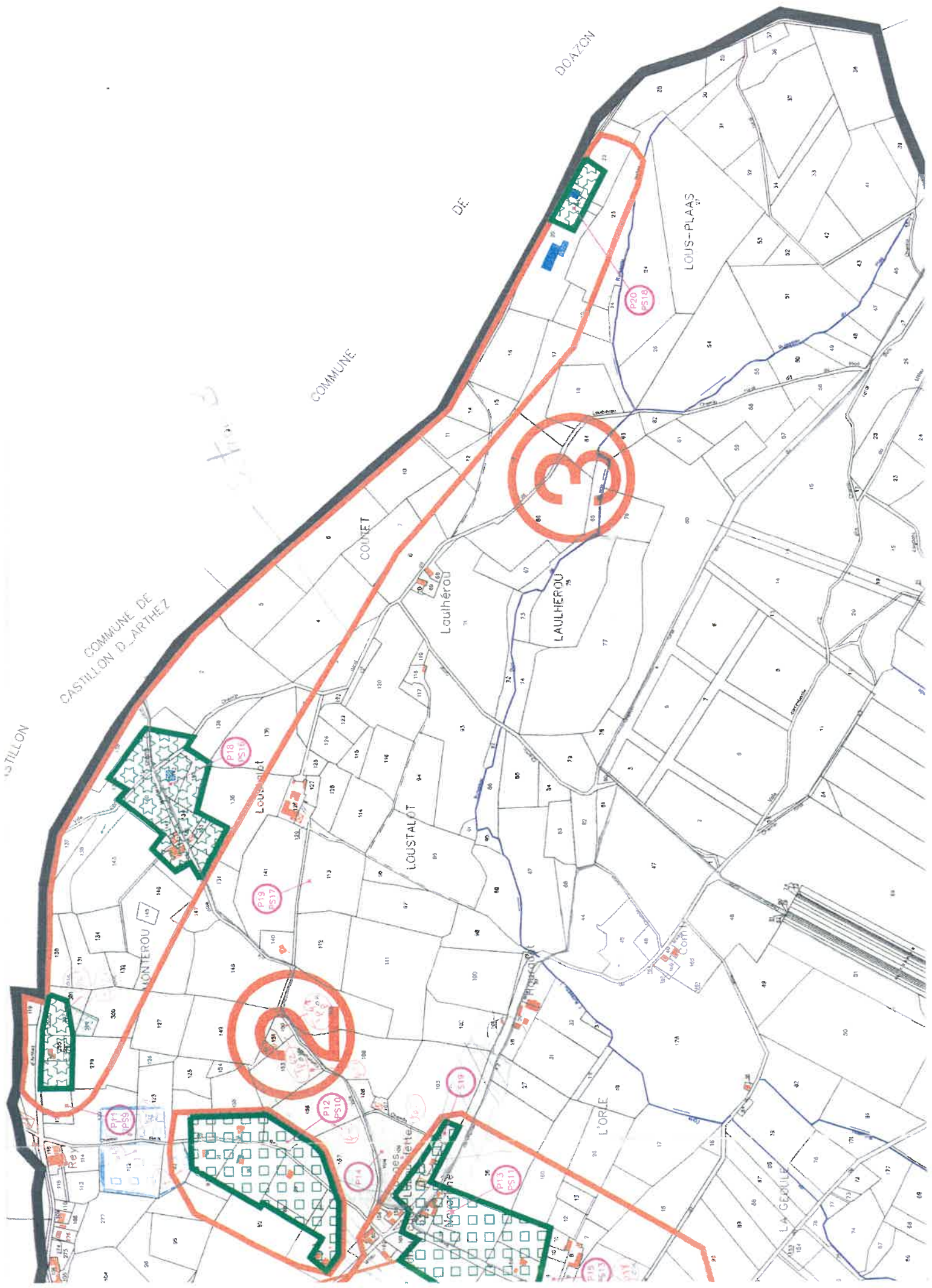
Modification	Nature de la modification	Date

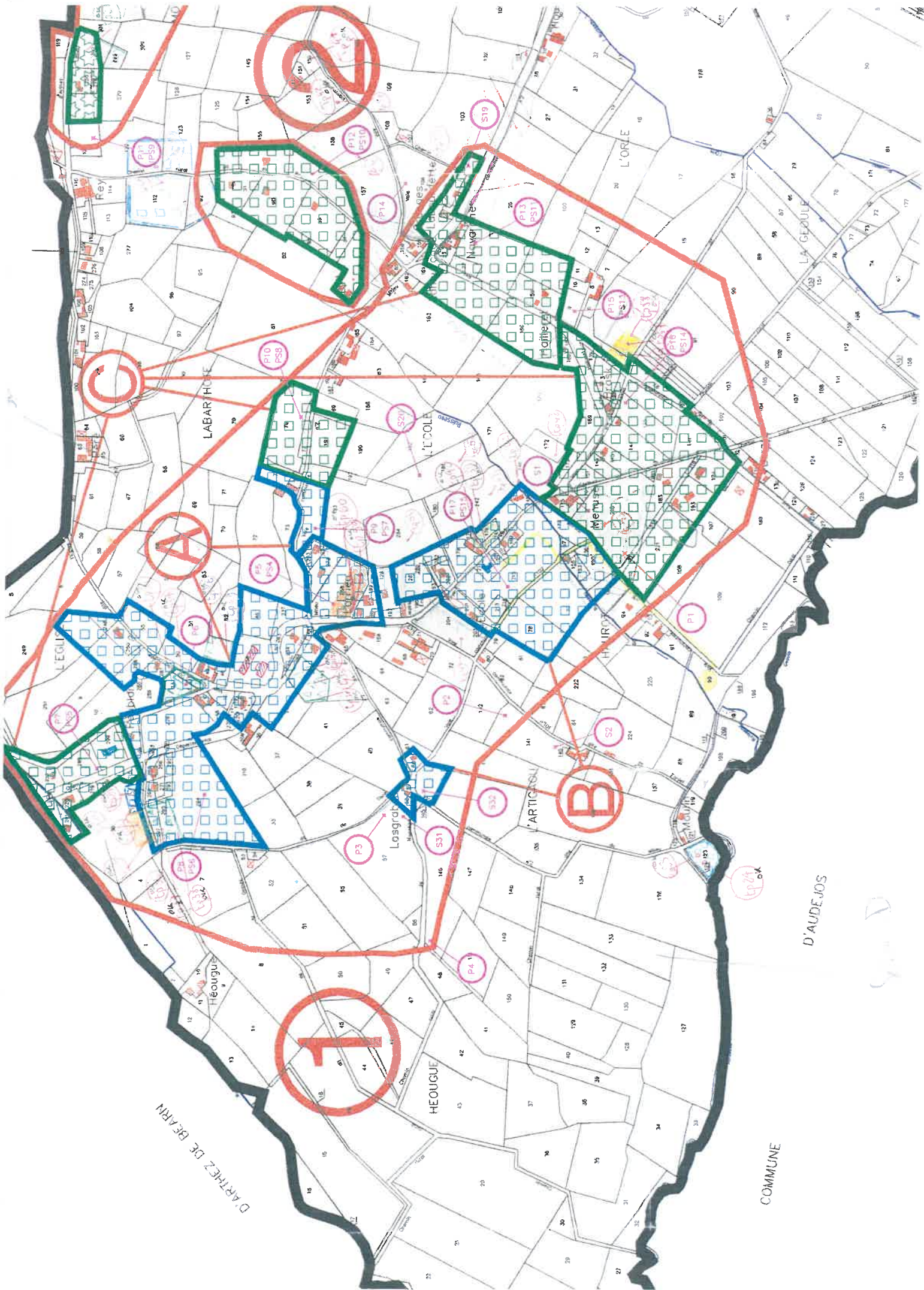


**INGENIEURS-CONSEILS**

Zone Induspal  
Rue des Frères Montgolfier  
64140 LONS  
Tél : 05.59.40.31.21  
Fax : 05.59.40.31.29

ANNEXE : 1  
Ech: San  
Dessiné St  
07 juillet 1997





D'ARTHEZ DE BEAURN

D'AUDEJOS

COMMUNE

Commune

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE**

**BOUMOURT  
URDES**

**Dates de l'Enquête Publique :**

**02/06/2008 – 02/07/2008**

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE  
ENQUETEUR**

1) Analyse du projet et déroulement de l'enquête :

1.1 Contexte :

Les deux communes de BOUMOURT et d'URDES ont des projets de développement, en particulier dans la mise en place d'un habitat social, et sont par ailleurs soucieuses de préserver l'environnement. La conjonction de ces deux volontés amènent à une réflexion sur la mise en place d'assainissements collectifs.

1.2 Le dossier :

Il est conforme à la réglementation :

Cependant, pour avoir une bonne compréhension de l'ensemble, le Commissaire Enquêteur à été amené à demander les documents correspondants au précédent zonage.

Il serait bien que ces documents soient prévus dans le dossier.

De plus, pour avoir une vision complète de l'assainissement, il serait bon de mettre dans le dossier :

- Les filières d'assainissement non collectif (c'est dans le dossier de 1999/2000).
- L'implantation de la station d'épuration.
- Le plan indiquant où se fera le rejet des effluents.
- Le système retenu pour l'épuration des eaux usées.

Bien que ça ne soit pas directement lié au zonage, c'est ce qui intéressera le plus le public.

Il est également indispensable que toutes les pièces du dossier soient datées et que si un document plus ancien est modifié, il porte la date de la modification.

Les cartes doivent être lisibles.

### 1.3 L'enquête :

#### 1.3.1 Déroulement :

Le Commissaire Enquêteur remercie les personnels des mairies de BOUMOURT et d'URDES pour leur accueil.

Il remercie également les personnels du syndicat des 3 cantons pour l'aide apportée à la compréhension du dossier.

#### 1.3.2 Observations du public :

Personne ne s'étant manifesté, le Commissaire Enquêteur pense que les données ont bien été présentées à la population des deux villages préalablement à l'enquête publique.

## 2) Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur :

### 2.1 Conclusion motivées :

#### 2.1.1 Le dossier :

Les informations données par les agents du syndicat des 3 cantons, la secrétaire de mairie d'URDES et les discussions avec les élus de BOUMOURT (adjoint au Maire) et d'URDES (Maire), ont complété les renseignements apportés par le dossier.

Il m'apparaît indispensable pour une bonne compréhension du zonage et des projets d'assainissement, que ce dossier soit complété comme indiqué en 1.2 et que toutes les pièces du dossier soient datées.

#### 2.1.2 BOUMOURT :

a) Le projet apparaît peu ambitieux, au vu des besoins d'assainissement de la commune.

Peut-être aurait il été possible de rechercher un moyen d'élargir la zone d'assainissement collectif aux parcelles ZH 8 et ZH 9, c'est-à-dire à tout le centre Bourg.

b) Eaux pluviales :

Il peut arriver que les eaux pluviales causent des dégâts dans la zone du centre Bourg. Ça a été le cas début juin.

Une attention particulière est à apporter sur ce sujet (rapport chapitre 2.14 C)

2.1.3 URDES :

Il est à noter qu'un premier projet d'assainissement collectif avait été prévu dans le zonage 1999/2000. Cela n'a pas été réalisé. Le zonage actuel ne recouvre pas exactement celui prévu en 1999/2000.

Cette commune est en plein développement démographique :

+ 17 habitants de 1990 à 1999 soit  $\frac{+17}{207} = 8.2\%$  en 9 ans

+ 42 habitants de 1999 à 2007 soit  $\frac{+42}{224} = 18.8\%$  en 8 ans

et préserver l'environnement est un nécessité absolue.

2.2 Avis du Commissaire Enquêteur :

Après :

- Analyse du dossier et des pièces complémentaires demandées par le Commissaire Enquêteur au syndicat des 3 cantons,
- Analyse des informations apportées par les agents du syndicat des 3 cantons, des informations apportées par les personnels des deux communes (secrétaires de mairie, Adjoint au Maire de BOUMOURT, Maire d'URDES),

le Commissaire Enquêteur donne un avis favorable aux zonages d' assainissement des communes de BOUMOURT et d'URDES, présentés à Enquête Publique en Juin 2008.

**MONTARDON, le 20/07/2008**

**Le Commissaire Enquêteur,**



**J.C. CANAL**



Commune de  
URDES

Cadastral

PROJET DE PLAN

DE DÉLIMITATION

DES PROPRIÉTÉS

URBAINES

PROJET DE PLAN

DE DÉLIMITATION

DES PROPRIÉTÉS

URBAINES

PROJET DE PLAN

DE DÉLIMITATION

DES PROPRIÉTÉS

URBAINES

PROJET DE PLAN

DE DÉLIMITATION

DES PROPRIÉTÉS

URBAINES

PROJET DE PLAN

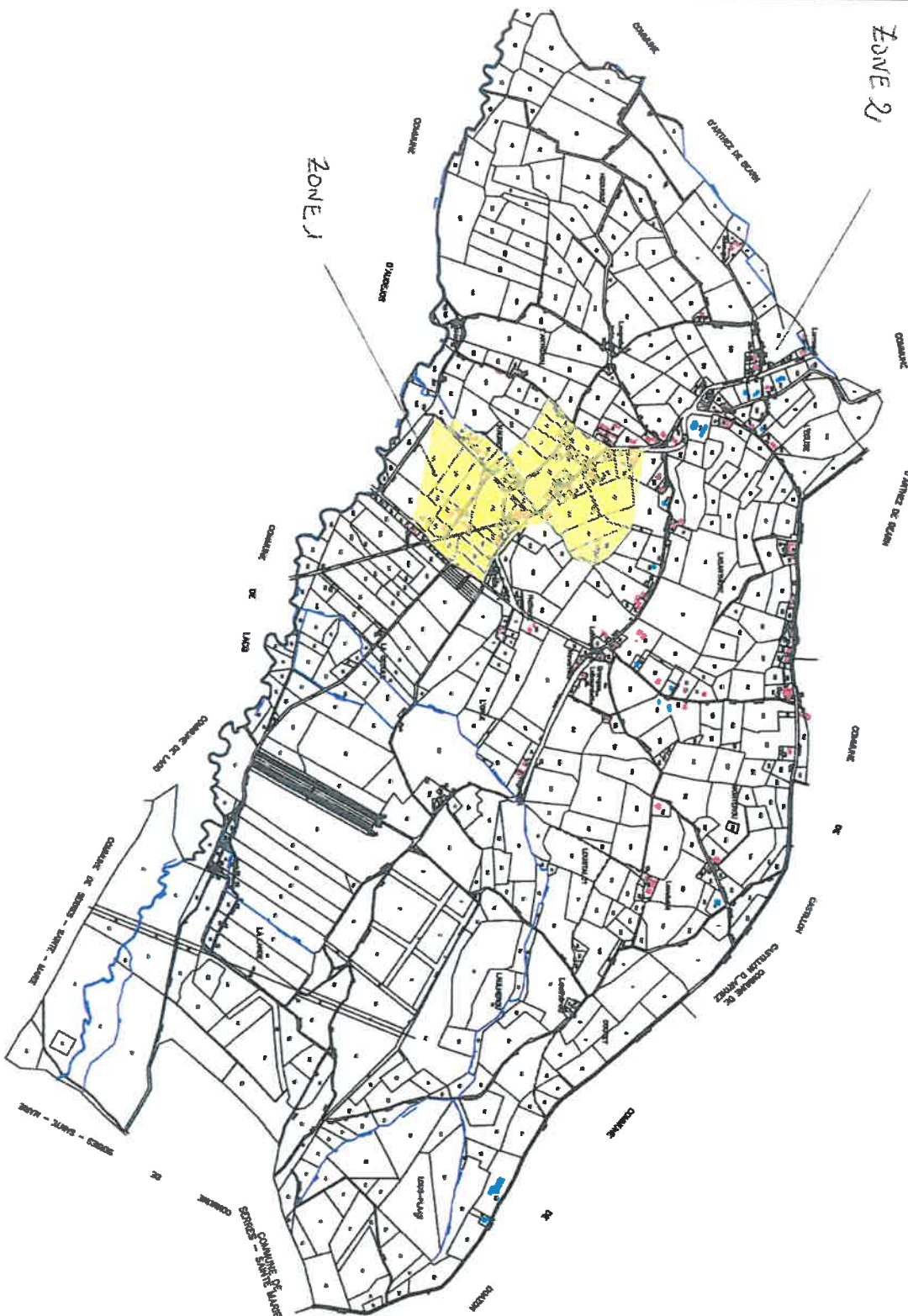
DE DÉLIMITATION

DES PROPRIÉTÉS

URBAINES

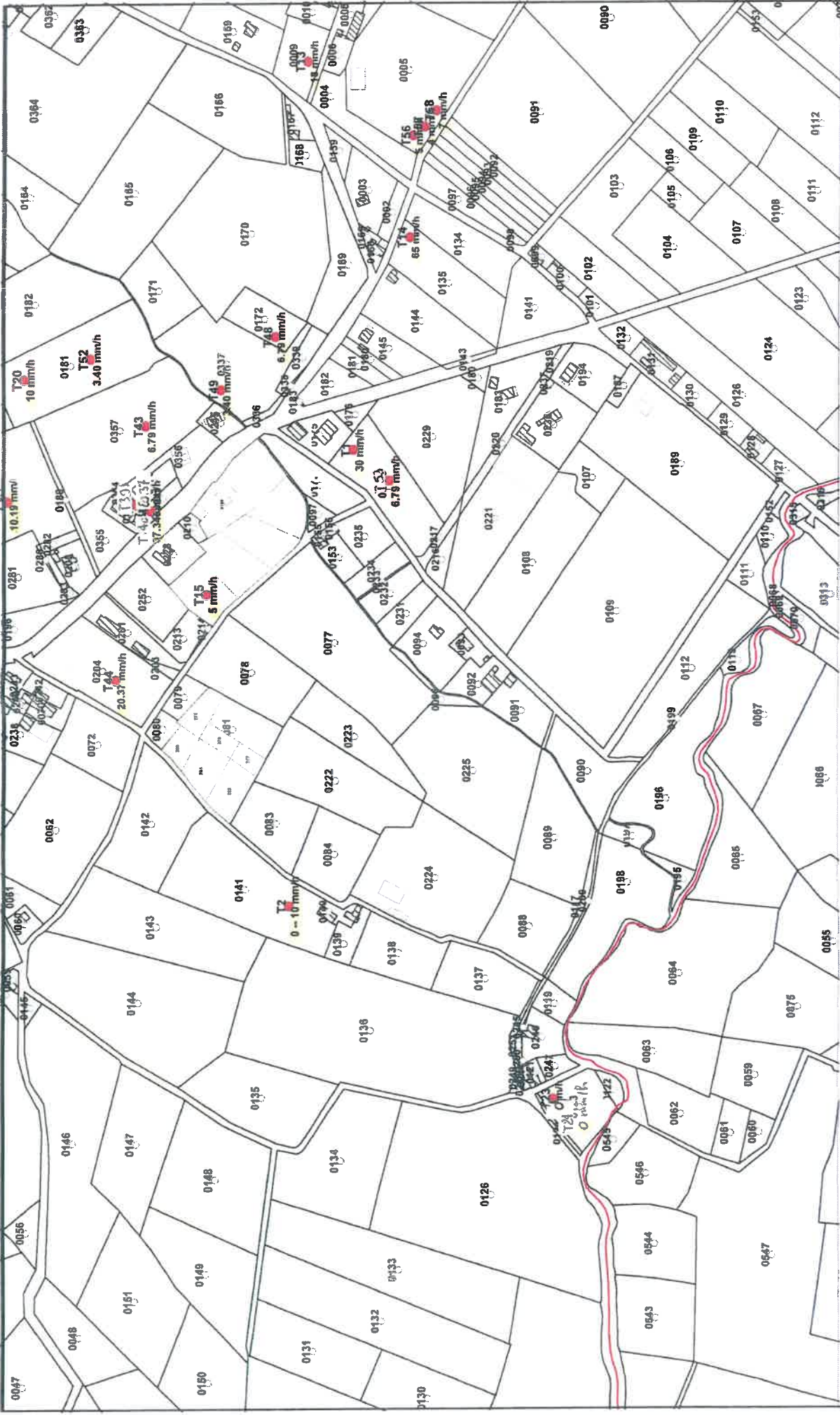
ZONE 2

ZONE 1



**Commune d'URDES****Tests de Perméabilité***(les implantations sont matérialisées sur la carte d'aptitude des sols)*

N° du test	Perméabilité mm/h	N° du test	Perméabilité mm/h	N° du test	Perméabilité mm/h
1	30	31	6,8	61	
2	0--10	32	1,4	62	
3	0--7	33	< 0,7	63	
4	4	34	15,3	64	
5	8	35	23,8	65	
6	0--2	36	22	66	
7	0	37	15	67	
8	13	38	12	68	
9	25	39	20,37	69	
10	12	40	37,345	70	
11	3	41	8,5	71	
12	10	42	20,4	72	
13	18	43	6,79	73	
14	65	44	20,37	74	
15	5	45	< 6,79	75	
16	25	46	6,79	76	
17	15	47	< 6,79	77	
18	15	48	6,79	78	
19	55	49	3,4	79	
20	10	50	< 6,79	80	
21	0	51	10,19	81	
22	0	52	3,4	82	
23	0	53	6,79	83	
24	0	54	8,15	84	
25	17	55	6,11	85	
26	6,8	56	5	86	
27	108,6	57	4	87	
28	20,4	58	7	88	
29	≈ 6	59	11,9	89	
30	≈ 6	60	10,2	90	



Imprimé le 02/08/2013



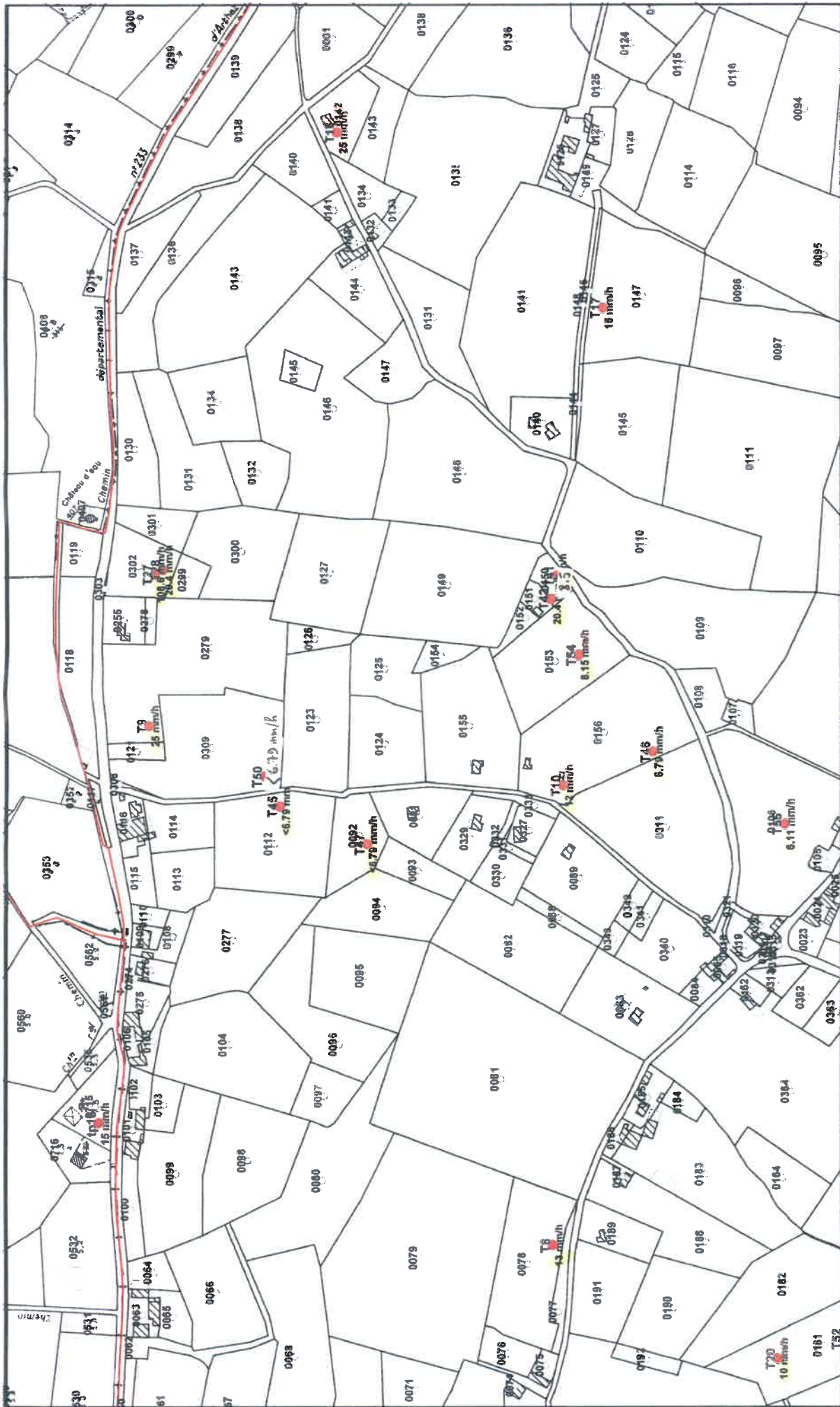
Echelle : 1/3500

Réalisé par :



URDES





0 140 m



**URDES**

Echelle : 1/3500

Réalisé par :

Imprimé le 02/08/2013





URDES

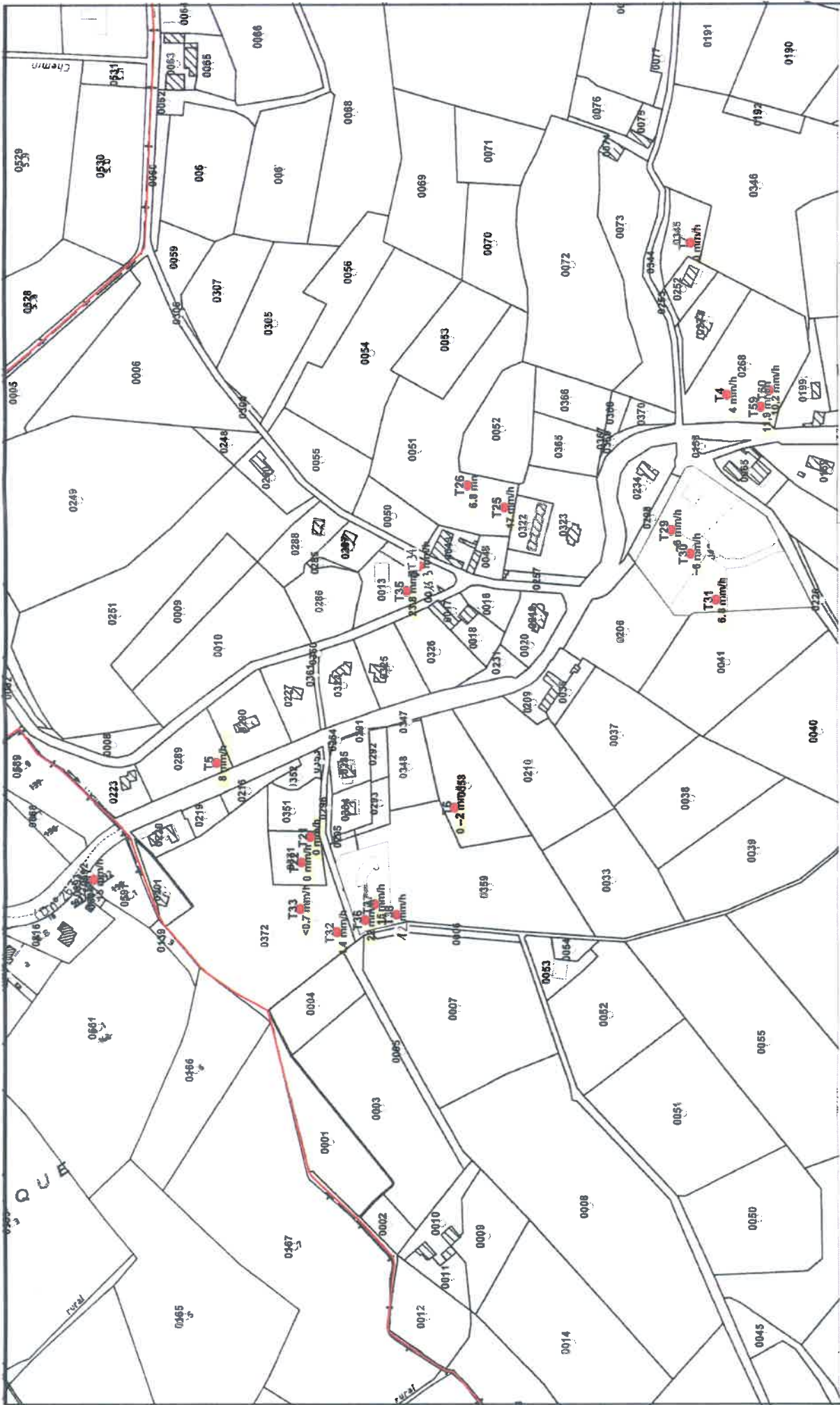


Echelle : 1/2000

Réalisé par :

Imprimé le 02/08/2013





URDES

Echelle : 1/3000

Réalisé par :

Imprimé le 02/08/2013

